

# sera pond omnisan F

**F sera pond omnisan F ad us. vet., solution pour poissons d'ornement – Médicament pour les poissons d'ornement, à l'exception des poissons cartilagineux (*Chondrichthyes*, p. ex. les raies), contre les champignons et les parasites dans le bassin de jardin.**

## **Composition :**

Viridis malachiti oxalas 0,18 g

Formaldehydum 2,06 g

Excipients ad Solutionem pro 100 ml

## **Indications :**

- Infection par *Ichthyophthirius multifiliis* (points blancs), *Trichodina*, *Chilodonella*, *Ichthyobodo* (syn. *Costia*) et d'autres protozoaires (unicellulaires)
- Infection par *Saprolegnia*, *Achlya* et d'autres champignons

## **Posologie pour chaque espèce, voie(s) et mode d'administration :** Agitez avant emploi !

Verser 5 ml par 100 litres d'eau du bassin. Dans les cas graves renouveler le traitement au bout de trois jours. Durant le traitement, veiller à une bonne oxygénation, couper les lampes UV, ne pas filtrer à travers du charbon actif. Si possible ombrer le bassin. Pour éliminer complètement les résidus de médicaments, il est conseillé, trois jours après la dernière utilisation, de procéder à une filtration à travers du **sera pond super carbon** pendant 24 heures.

**Contre-indications/Effets indésirables :** sera pond omnisan F n'est pas toléré par les poissons cartilagineux (*Chondrichthyes*, p. ex. les raies). Les loches et les silures sont très sensibles à l'oxalate vert de malachite. Si vous constatez des effets indésirables, en particulier ceux qui ne sont pas mentionnés ici, ou si vous pensez que le médicament vétérinaire n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

**Conditions particulières de conservation :** Tenir hors de la vue et de la portée des enfants. Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C). Protéger de la lumière. Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 6 mois. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention « A utiliser avant le ».

**Mises en garde particulières :** Précautions particulières d'utilisation chez l'animal : Ne pas utiliser sur des animaux destinés à la consommation. Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux : Médicaments pour animaux. Ne pas ingérer. Ne pas inhaler. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Le

produit peut provoquer une légère coloration. Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions : Ne pas combiner avec d'autres produits de traitement.

**Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments :** Jeter les flacons entamés ou périmés et le charbon actif usagé dans les ordures ménagères résiduelles. Ne pas jeter dans les égouts. Les flacons vides peuvent être recyclés.

**N° de lot : voir tampon. A utiliser avant le : voir tampon.**

**Date de la dernière autorisation :** 29 avril 2024

**Informations complémentaires :**

Flacons de 250 ml et de 500 ml, bidons de 5.000 ml

Code ATCvet : QP53AX30

Catégorie de remise D : remise sans ordonnance, sur conseil spécialisé

Swissmedic 69821

Autorisé sur annonce.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché mentionné ci-dessous.

**Tit. de l'AMM : PLANTEX AG, 5610 Wohlen**